La CNIL a-t-elle une copie des fichiers qui lui sont déclarés ? | Denis JACOPINI

Nous attirons votre attention sur le fait que cette information est modifiée par la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données). Plus d'informations ici : https://www.lenetexpert.fr/comment-se-mettre-en-conformite-avec-le-rgpd Nous l'avons toutefois laissée accessible non pas par nostalgie mais à titre d'information.

La CNIL a-t-elle une copie des fichiers qui lui sont déclarés ?

Non, la CNIL ne détient pas le contenu des fichiers qui lui sont déclarés. En revanche, la CNIL dispose de la liste des fichiers qui lui sont déclarés par les organismes qui les mettent en oeuvre. Ainsi, elle connaît leur existence et leurs principales caractéristiques (nom du responsable, finalité du fichier, type de données traitées, catégories de destinataires, service auprès duquel exercer ses droits).

Cette liste des fichiers déclarés est aussi appelée le « fichier des fichiers ».

Remarque :

Depuis le 25 mai 2018, il n’est plus nécessaire de réaliser de formalités préalables auprès de la CNIL pour les traitements de Données à Caractères Personnel non sensibles. Cependant, une formalité est toujours nécessaire si vous manipulez des Données à Caractères Personnel sensibles.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

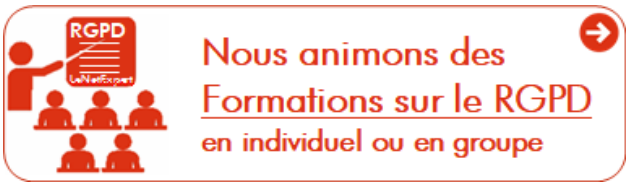

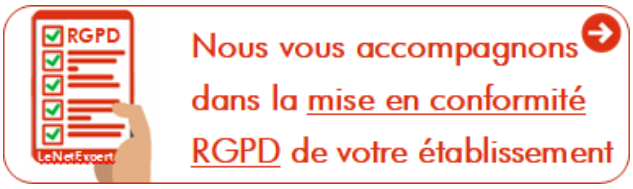

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d’emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : https://cnil.epticahosting.com/selfcnil/site/template.do?id=498&back=true

---

Cyber-Sécurité : des menaces de plus en plus présentes, mais des collaborateurs pas assez formés | Le Net Expert Informatique

La Cyber-Sécurité de plus en plus menacante, mais des collaborateurs pas assez formés

Les entreprises ont encore trop souvent tendance à sous-estimer le #risque lié au manque de formation de leurs équipes (hors services informatiques) à la cybersécurité. La preuve…

Une enquête réalisée par Intel Security montre que si les collaborateurs de la DSI restent les plus #exposés aux cyberattaques (26 % au niveau européen contre 33 % en France, ce taux étant le plus élevé), les équipes commerciales et les managers (top et middle management) le sont aujourd'hui de plus en plus. En France, 18 % des commerciaux, 17 % du middle management et 14 % des dirigeants sont des #cibles potentielles. Viennent ensuite les personnels d'accueil (5 % en France, taux identique à la moyenne européenne), et le service client (seulement 7 % en France, contre 15 % au niveau européen).
Or ces types de personnel restent tous #mal formés à la sécurité informatique. Le risque est particulièrement fort au niveau des équipes commerciales avec 78 % de professionnels non formés et 75 % des personnels d'accueil. Ces taux descendent un peu pour le top management (65 % de non formés) et pour les équipes du service client (68 %). Côté middle management, la moitié est formée (51 % en France, 46 % au niveau européen).
L'enquête souligne également qu'au-delà des attaques ciblant les personnes non averties via leurs navigateurs avec des liens corrompus, les #attaques de réseaux, les #attaques furtives, les #techniques évasives et les #attaques SSL constituent une menace croissante pour les entreprises. On en recense plus de 83 millions par trimestre. Pour les contrer, les professionnels informatiques français réévaluent la stratégie de sécurité en moyenne tous les huit mois, en ligne avec les pratiques des autres pays européens sondés. 21 % mettent par ailleurs à jour leur système de sécurité moins d'une fois par an (contre 30 % en moyenne au niveau européen). Et 72 % d'entre eux (et 74 % en moyenne en Europe) sont persuadés que leur système de sécurité pourra contrer ces nouvelles générations de cyberattaques.
Or, ils se trompent. Les #attaques DDoS par exemple. Conçues pour créer une panne de réseau et permettre aux hackers de détourner l'attention de l'entreprise, tandis qu'ils se faufilent dans son système et volent des données, elles ne sont pas vraiment prises au sérieux (malgré leur augmentation +165% et leur dangerosité), puisque seuls 20 % des professionnels informatiques français estiment qu'elles constituent la principale menace pour le réseau de leur entreprise.
Au final, il existe un profond décalage entre l'évolution des attaques et la perception qu'en ont les entreprises qui ne peuvent plus négliger la formation de leurs équipes non IT.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.itchannel.info/index.php/articles/157059/cyber-securite-menaces-plus-plus-presentes-mais-collaborateurs-pas-formes.html

---

GDPR compliance: Request for costing estimate

GDPR compliance: Request for costing estimate

You seem to express an interest in the GDPR (perhaps a little by obligation) and you want to tell us about a project. We thank you for your confidence.
Intervening on Data Protection missions since 2012, after having identified different types of expectations, we have adapted our offers so that they best meet your needs.
Thus, we can assist you in bringing your structure into compliance in several ways : :

1. Are you looking for autonomy ?

We can assist you to learn the essentials of European regulations relating to the Protection of Personal Data and the necessary to understand and start a compliance. Once the training is completed, you are independent but can always count on our support either in the form of personalized training, or in the form of personalized support;

At the end of this training, we will give you a certificate proving the implementation of a process to bring your establishment into compliance with the GDPR (General Data Protection Regulations). For information, we are referenced to the CNIL.

2. Do you want to be accompanied for the implementation of compliance ?

We carry out for you the audit which will highlight the points to be improved. At the end of this stage you can, if you wish, achieve compliance or let us proceed with the improvements that you have validated;

At the end of this audit, we will give you a report proving the implementation of corrections as part of your process to bring your establishment into compliance with the GDPR (General Data Protection Regulations).

3. Do you want to entrust all of your compliance?

In a perfectly complementary way with your IT service provider and possibly with your legal department, we can take care of the entire process of bringing your establishment into compliance with the GDPR (General Data Protection Regulation) and the various regulations relating to the protection of Personal Data.

From the audit to the follow-up, you can count on our technical and educational expertise so that your establishment is supported externally.

In order to send you a personalized proposal adapted both to the needs of your structure, in accordance with your strategy and your priorities, we would like you to answer these few questions :

We guarantee extreme confidentiality on the information communicated. Persons authorized to consult this information are subject to professional secrecy.

Do not hesitate to communicate as many details as possible, this will allow us to better understand your expectations.

Your First Name / NAME (required)

Your Organization / Company (required)

Your email address (required)

A telephone number (will not be used for commercial prospecting)

You can write us a message directly in the free text area. However, if you want us to establish precise costing for you, we will need the information below.

In order to better understand your request and establish a quote, please provide us with the information requested below and click on the "Send entered informations" button at the bottom of this page for us to receive it. You will receive an answer quickly.

YOUR ACTIVITY

Details about your activity :

Are you subject to professional secrecy? ○Yes ⊗No ○I don't know

Does your activity depend on regulations? ○Yes ⊗No ○I don't know

If "Yes", which one or which ones?

YOUR COMPUTER SYSTEM

Can you describe the composition of your computer system. We would like, in the form of an enumeration, to know the equipment which has any access to personal data with for each device ALL the software (s) used and their function (s) .

Examples :

- 1 WEB server with website to publicize my activity;
- 1 desktop computer with billing software to bill my clients;
- 2 laptops including:

> 1 with email software to correspond with clients and prospects + word processing for correspondence + billing software to bill my clients ...

> 1 with email software to correspond with customers and prospects + accounting software to do the accounting for my company ;

- 1 smartphone with email software to correspond with customers and prospects.

Do you have one or more websites? ○Yes ⊗No ○I don't know

What is (are) this (thoses) website (s)?

Do you have data in the Cloud? ○Yes ⊗No ○I don't know

Which cloud providers do you use?

YOUR PERSONAL DATA PROCESSING

If you have already established it, could you provide us with the list of processing of personal data (even if it is incomplete)?

SIZING YOUR BUSINESS

Number of employees in your structure : 0

How many of these employees use computer equipment ? 0

Number of departments or departments ** in your structure (example: Commercial service, technical service ...) : 0

Please list the services or departments ** of your structure:

SERVICE PROVIDERS & SUBCONTRACTORS

Do you work with sub-contractors? ○Yes ⊗No ○I don't know

Please list these subcontractors :

Do you work with service providers who work on your premises or in your agencies (even remotely) ? ○Yes ⊗No ○I don't know

Please list these providers :

How many IT companies do you work with ? 0

Please list these IT companies indicating the products or services for which they operate and possibly their country of establishment :

YOUR SITUATION TOWARDS THE GDPR

Does your establishment exchange data with foreign countries ? ○Yes ⊗No ○I don't know

If "Yes", with which country(ies)?

Have you already been made aware of the GDPR ? ○Yes ⊗No ○I don't know

Have people using IT equipment already been made aware of the GDPR ? ○Yes ⊗No ○I don't know

If you or your employees have not been made aware of the GDPR, would you like to undergo training ? ○Yes ⊗No ○I don't know

YOUR WORKPLACE

The analysis of the data processing conditions in your professional premises or your professional premises is part of the compliance process.

Do you have several offices, agencies etc. legally dependent on your establishment ? ○Yes ⊗No

If "Yes", how much ? 0

In which city (ies) (and country if not in France) do you or your employees work ?

TYPE OF SUPPORT DESIRED

We can support you in different ways.

A) We can teach you to become autonomous (training) ;

B) We can support you at the start and then help you become independent (support, audit + training) ;

C) We can choose to entrust us with the entire process of compliance (support) ;

D) We can accompany you in a personalized way (thank you to detail your expectations).

What type of support do you want from us (A / B / C / D + details) ?

END OF QUESTIONNAIRE

If you wish, you can send us additional information such as:

- Emergency of your project;
- Any additional information that you deem useful to allow us to better understand your project.

Send entered informations

[block id="24086" title="Mentions légales formulaires"]

** = for example, commercial service, technical service, educational service, administrative and financial service ...

A

or send an email to rgpd[at]lenetexpert.fr

Denis JACOPINI is our Expert who will accompany you in your compliance with the GDPR.

Let me introduce myself: Denis JACOPINI. I am an expert in sworn IT and specialized in GDPR (protection of Personal Data) and in cybercrime. Consultant since 1996 and trainer since 1998, I have experience since 2012 in compliance with the regulations relating to the Protection of Personal Data. First technical training, CNIL Correspondent (CIL: Data Protection Correspondent) then recently Data Protection Officer (DPO n ° 15845), as a compliance practitioner and trainer, I support you in all your procedures for compliance with the GDPR.

« My goal is to provide all my experience to bring your establishment into compliance with the GDPR. »

La cybercriminalité, un vrai risque pour les chefs d’entreprises | Denis JACOPINI

	La cybercriminalité, un vrai risque pour les chefs d’entreprises

Alors que le numérique fait désormais partie intégrante de nos vies personnelles et professionnelles, la sécurité est trop rarement prise en compte dans nos usages.
Les nouvelles technologies, omniprésentes, sont pourtant porteuses de nouveaux risques pesant lourdement sur les entreprises.

Par exemple, les données les plus sensibles (fichiers clients, contrats, projets en cours…) peuvent être dérobées par des attaquants informatiques ou récupérées en cas de perte ou vol d'un ordiphone (smartphone), d'une tablette, d'un ordinateur portable.La sécurité informatique est aussi une priorité pour la bonne marche des systèmes industriels (création et fourniture d'électricité, distribution d'eau…). Une attaque informatique sur un système de commande industriel peut causer la perte de contrôle, l'arrêt ou la dégradation des installations.
Ces incidents s'accompagnent souvent de sévères répercussions en termes de sécurité, de pertes économiques et financières et de dégradation de l'image de l'entreprise.
Ces dangers peuvent néanmoins être fortement réduits par un ensemble de bonnes pratiques, peu coûteuses et faciles à mettre en oeuvre dans l'entreprise.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : Denis JACOPINI

Mettre son entreprise en conformité avec la CNIL, secrets et mode d’emploi

Nous attirons votre attention sur le fait que cette information est modifiée par la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données). Plus d'informations ici : https://www.lenetexpert.fr/comment-se-mettre-en-conformite-avec-le-rgpd Nous l'avons toutefois laissée accessible non pas par nostalgie mais à titre d'information.

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est gratuit, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter scrupuleusement la loi Informatique et Libertés.- Que se cache derrière cette loi ?

— Quels sont les étapes indispensables et les pièges à éviter pour que cette mise en conformité ne se transforme pas en fausse déclaration ?

Nous organisons régulièrement des actions de sensibilisation ou de formation au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
formateur n°93 84 03041 84

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION N° DPO-15945

Numéro de formateur 93 84 03041 84

Datadock Organisme validé et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.
« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Nous animons des Formations sur le RGPD en individuel ou en groupe

Nous vous accompagnons dans la mise en conformité RGPD de votre établissement

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :
Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI

Les entreprises ne sont pas prêtes pour la nouvelle législation européenne sur la protection des données | Denis JACOPINI

Les entreprises ne sont pas prêtes pour la nouvelle législation européenne sur la protection des données

Varonis a mené une enquête en mars auprès des informaticiens professionnels participant au CeBIT, le plus grand salon IT d'Allemagne, afin de recueillir leur opinion sur la nouvelle réglementation régissant la protection des données qui doit entrer en vigueur cette année ou l'année prochaine. Le constat est sans appel : les entreprises ne sont pas prêtes pour la nouvelle législation européenne sur la protection des données. Les professionnels interrogés par Varonis ne pensent pas que leurs entreprises soient en mesure de respecter les délais imposés par l'UE pour la notification des violations de données.

Il ressort de cette enquête que 80 % des personnes interrogées pensent qu'une banque sera très probablement la première entreprise à être frappée par l'amende maximale de 100 millions d'euros pour non-respect de la réglementation européenne sur la protection des données. À la question concernant le pays le plus probable de cette banque, les répondants indiquent l'Allemagne (30 %), les États-Unis (28 %) et 22 % mentionnent un autre pays européen. 48 % seulement des personnes interrogées pensent que leur entreprise pourrait signaler une violation dans le délai obligatoire de 72 heures.
Seuls 31 % disposent d'un plan leur permettant de se conformer à la nouvelle législation et seulement un tiers des personnes enquêtées a mis en place les processus et la technologie nécessaires pour empêcher leur entreprise de se voir infliger une amende importante dans le cadre de cette loi. 71 % des répondants sont incapables de dire ce que les entreprises doivent faire pour se conformer à la nouvelle réglementation.
Seuls 22 % des répondants savaient que l'amende maximale prévue par la nouvelle législation est de 100 millions d'euros, 41 % pensaient qu'elle ne serait que de 10 millions d'euros et 32 % l'estimaient à 1 million d'euros, avec un nombre réduit de personnes interrogées croyant qu'elle pouvait s'élever à un milliard d'euros. Un tiers a déclaré que la réglementation européenne sur la protection des données entrera en vigueur en 2015, 28 % ont indiqué que tel serait le cas en 2016, 7 % estiment que la loi ne verra jamais le jour et 32 % des personnes interrogées ont dit ne pas savoir quand la loi entrerait en vigueur.
« Nous pouvons attendre une refonte majeure de la loi européenne sur la protection des données au cours des prochains 12 à 24 mois », déclare David Gibson, vice-président du marketing de Varonis. « Les amendes devraient s'élever à 2 % du revenu annuel avec un plafond de 100 millions d'euros ou de dollars pour la non-protection des données personnelles des citoyens européens. Il pourrait également y avoir un nombre important de plaintes individuelles en plus des amendes et les sommes mises en jeu pourraient donc représenter des coûts substantiels, même pour les grandes entreprises. La nouvelle loi marquera aussi le passage d'un environnement autoréglementé à un régime d'application obligatoire qui aura une incidence sur toute entreprise stockant des informations d'identification personnelle concernant les citoyens européens (y compris sur les sociétés américaines menant des activités dans l'UE). Les entreprises doivent être préparées à protéger les données de leurs clients et prouver qu'elles le font avec le soin approprié, rendre compte de toute violation et supprimer les données à la demande des citoyens de l'UE. »
« Compte tenu de la vaste portée de la nouvelle réglementation et de l'importance accrue des amendes, cette enquête révèle des inquiétudes très importantes quant aux efforts que les entreprises sont prêtes à fournir pour se conformer aux conditions de la réglementation et gérer les scénarios de violation de données », indique Mark Deem, partenaire de Cooley LLP au Royaume-Uni. « En fait, l'échelle des amendes potentielles sera plus proche de celles infligées pour corruption ou violation antitrust, ou dans le secteur des services financiers. La conformité en matière de protection des données sera tout aussi importante que la conformité aux réglementations de la FCA. Même si la législation n'entre pas en vigueur avant 2017, un travail considérable doit être accompli par ceux qui souhaitent offrir des biens et des services aux habitants de l'UE et s'assurer qu'ils se trouvent dans la meilleure situation possible pour respecter la loi. »
Varonis propose 7 conseils pour garantir la conformité des données non structurées et permettre aux entreprises de se préparer à la réglementation européenne sur la protection des données :

1. Minimiser la collecte des données : la proposition de loi de l'UE comporte de fortes exigences en ce qui concerne la limitation des données recueillies auprès des consommateurs.

2. Favoriser le signalement des violations de données : la notification des atteintes à la protection des données constitue une nouvelle exigence que les entreprises européennes devront respecter.

3. Conserver les données avec attention : les règles de minimisation de la nouvelle loi concernent non seulement l'étendue des données collectées, mais aussi leur durée de rétention. En d'autres termes, une entreprise ne doit pas stocker les données plus longtemps que nécessaire aux fins prévues.

4. Nouvelle définition des identifiants personnels : l'UE a étendu la définition des identifiants personnels et ce changement s'avère important parce que les lois de l'UE portent sur la protection de ces identifiants.

5. Employez un langage clair : il faudra à une entreprise le consentement préalable et explicite des consommateurs lors de la collecte des données.

6. Bouton d'effacement : le « droit d'effacement » signifie qu'en cas de retrait du consentement accordé par les consommateurs, les sociétés devront supprimer les données concernées.

7. Le Cloud computing n'échappe pas à cette nouvelle loi de l'UE, car celle-ci suit les données.

Méthodologie de l'enquête
Les 145 personnes interrogées constituent un échantillon représentatif des participants du plus grand salon informatique d'Allemagne qui a compté 221 000 visiteurs en mars 2015. Parmi les répondants, 16 % sont issus de banques allemandes, 3 % de banques américaines, 3 % de banques européennes, 45 % d'entreprises allemandes hors du secteur financier, 26 % d'entreprises européennes hors du secteur financier et 7 % d'entreprises américaines.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.infodsi.com/articles/157046/entreprises-sont-pas-pretes-nouvelle-legislation-europeenne-protection-donnees.html

---

Guide du Cloud Computing et des Datacenters à l'attention des collectivités locales | Denis JACOPINI

Guide du Cloud Computing et des Datacenters à l'attention des collectivités locales

A l’attention des collectivités locales
Les concepts de Cloud Computing et de Datacenters suscitent un fort intérêt de la part des collectivités locales, mais soulèvent également de nombreuses questions.
La Direction Générale des Entreprises, la Caisse des Dépôts et le Commissariat Général à l’Egalité des territoires proposent un guide pratique pour orienter les collectivités locales dans leurs réflexions.
• Comment répondre aux nouveaux besoins et disposer rapidement de nouvelles ressources informatiques ?
• Comment gérer et administrer facilement les ressources nécessaires à l’ensemble des services ?
• Comment assurer la disponibilité en continu de ces services ?
• Comment garantir l’interopérabilité des plateformes et la pérennité des solutions technologiques ?
• Comment gérer les problématiques de confidentialité et de sécurité des données ?
• Comment maîtriser les coûts de construction et d’exploitation des solutions ?
• Quels changements ces solutions imposent-elles dans le fonctionnement des Dsi et des services numériques ?
• Comment contractualiser avec les fournisseurs de services et maîtriser la relation client – fournisseur ?
• Quelles sont les contraintes liées à la construction et à la maintenance d’un Datacenter ?
• Comment mesurer la rentabilité d’un Datacenter ?
• Quelle est la pérennité des investissements dans les Datacenters locaux ou Datacenters de proximité implantés sur le territoire ?
• Quelle stratégie adopter pour mutualiser les projets et conserver la maîtrise des coûts ?

Ce guide a ainsi pour mission d’apporter un éclairage sur les différents concepts et de proposer aux collectivités un ensemble de solutions et de moyens pour réussir leurs projets.

Il s’adresse à la fois aux élus locaux, aux responsables du développement économique des territoires, aux responsables informatiques, aux opérationnels au sein des collectivités, associations et structures de mutualisation , ainsi qu’à tous les acteurs publics et privés de ces écosystèmes.

Nous organisons régulièrement, en collectivité ou auprès des CNFPT des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l’hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d’informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu’intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d’entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/guide-du-cloud-computing-et-des-datacenters

Comment bien choisir ses mots de passe ?

	Comment bien choisir ses mots de passe ?

Les mots de passe sont une protection incontournable pour sécuriser l'ordinateur et ses données ainsi que tous les accès aux services sur Internet. Mais encore faut-il en choisir un bon.Un bon mot de passe doit être difficile à deviner par une personne tierce et facile à retenir pour l'utilisateur.

Qu'est ce qu'un bon mot de passe ?

Un bon de passe est constitué d'au moins **12 caractères** dont :

• des lettres majuscules
• des lettres minuscules
• des chiffres
• des caractères spéciaux

Un mot de passe est d'autant plus faible qu'il est court. L'utilisation d'un alphabet réduit ou de mot issu du dictionnaire le rend très vulnérable.
Les mots du dictionnaire ne doivent pas être utilisés.
Aussi à proscrire, les mots en relation avec soi, qui seront facilement devinables : nom du chien, dates de naissances…
Réseaux sociaux, adresses mail, accès au banque en ligne, au Trésor public, factures en ligne.
Les accès sécurisés se sont multipliés sur internet.
Au risque de voir tous ses comptes faire l'objet d'utilisation frauduleuse, il est impératif de **ne pas utiliser le même mot de passe**pour des accès différents.
Alors, choisir un mot de passe pour chaque utilisation peut vite devenir un vrai casse-tête.

Comment choisir et retenir un bon mot de passe ?

Pour créer un bon mot de passe, il existe plusieurs méthodes :

La méthode phonétique

Cette méthode consiste à utiliser les sons de chaque syllabe pour créer une phrase facilement mémorisable.
Exemple : « j'ai acheté huit cd pour cent euros ce après-midi» donnera : ght8CD%E7am

La méthode des premières lettres

Utiliser les premières lettres d'une phrase en variant majuscules, minuscules et caractères spéciaux.
Exemple : « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » donnera : 1TvmQ2tl'@

Diversifier facilement les mots de passe

Opter pour une politique personnelle avec, par exemple, un préfixe pour chaque type d'activité. Comme BANQUE-MonMotDePassz pour la banque, IMP-MonMotDePasse pour les impôts. Quelque chose de très facile à mémoriser qui complexifie votre mot de passe et, surtout, vous permet de le diversifier.

Diminuer les imprudences

Pour finir, il est utile de rappeler de **ne pas stocker ses mots de passe à proximité de son ordinateur** si il est accessible par d'autres personnes. L'écriture sur le post-it déposé sous le clavier est à proscrire par exemple, de même que le stockage dans un fichier de la machine.
En règle général, les logiciels proposent de **retenir les mots de passe**, c'est très **tentant mais imprudent**. Si votre ordinateur fait l'objet d'un piratage ou d'une panne, les mots de passe seront accessibles par le pirate ou perdus.

Que faire en cas de piratage ?

Il est recommandé de préserver les traces liées à l'activité du compte.
Ces éléments seront nécessaires en cas de dépôt de plainte au commissariat de Police ou à la Gendarmerie.
Exemple
Compte email piraté
Vos contacts ont reçu des messages suspects envoyés de votre adresse.
Contactez-les pour qu'ils conservent ces messages.
Ils contiennent des informations précieuses pour l'enquêteur qui traitera votre dépôt de plainte.
Récupérez l'accès à votre compte afin de changer le mot de passe et re-sécurisez l'accès à votre compte.

Changer de mots de passe régulièrement

Cette dernière règle est contraignante mais assurera un niveau supérieur de sécurité pour vos activités sur Internet.
Un **bon mot de passe doit être renouvelé plusieurs fois par an** et toujours en utilisant les méthodes décrites ci-dessus.

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Comment choisir ses mots de passe ? / Cybercrime / Dossiers / Actualités – Police nationale – Ministère de l’Intérieur

---

Pourquoi, malgré le danger connu, cliquons nous sur des e-mails d’expéditeurs inconnus ?

Pourquoi, malgré le danger connu, cliquons nous sur des e-mails d’expéditeurs inconnus ?

Selon une enquête de la FAU (University of Erlangen-Nuremberg), près de la moitié des utilisateurs cliqueraient sur des liens d'expéditeurs inconnus (environ 56% d'utilisateurs de boite mails et 40% d'utilisateurs de Facebook), tout en étant parfaitement conscient des risques de virus ou d'autres infections.
Le site d'information Français Pure Player Atlantico à interrogé à ce sujet Denis JACOPINI, Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles

Atlantico :
Pourquoi donc, selon vous, le font-ils malgré tout ? Qu'est-ce qui rend un mail d'un inconnu si attirant, quitte à nous faire baisser notre garde ?

Denis JACOPINI :
Ça-vous est très probablement déjà arrivé de recevoir un e-mail provenant d'un expéditeur anonyme ou inconnu.
Avez-vous résisté à cliquer pour en savoir plus ? Quels dangers se cachent derrière ces sollicitations inhabituelles ? Comment les pirates informatiques peuvent se servir de nos comportements incontrôlables ?

Aujourd'hui encore, on peut comparer le courrier électronique au courrier postal.
Cependant, si l'utilisation du courrier postal est en constante diminution (-22% entre 2009 et 2014), l'usage des messages électroniques par logiciel de messagerie ou par messagerie instantanée a lui par contre largement augmenté.
Parmi les messages reçus, il y a très probablement des réponses attendues, des informations souhaitées, des messages de personnes ou d'organismes connus nous envoyant une information ou souhaitant de nos nouvelles et quelques autres messages que nous recevons avec plaisir de personnes connues et puis il y a tout le reste, les messages non attendus, non désirés qui s'appellent des spams.
En 2015, malgré les filtres mis en place par les fournisseurs de systèmes de messagerie, il y avait tout de même encore un peu plus de 50% de messages non désirés.
Parmi ces pourriels (poubelle + e-mail) se cachent de nombreux message ayant des objectifs malveillant à votre égard. Les risques les plus répandus sont les incitations au téléchargement d'une pièce jointe, au clic sur un lien renvoyant vers un site Internet piégé ou vous proposer d'échanger dans le but de faire « copain copain » et ensuite vous arnaquer.

La solution : ne pas cliquer sur un e-mail ou un message provenant d'un inconnu, de la même manière qu'on apprend aux enfants de ne pas parler à un inconnu…Pourtant, des millions de personnes en France se font piéger chaque année. Pourquoi ?

A mon avis, les techniques d'Ingenierie sociale sont à la base de ces correspondances. L'ingénierie sociale est une pratique qu exploite les failles humaines et sociales. L'attaquant va utiliser de nombreuses techniques dans le but d'abuser de la confiance, de l'ignorance ou de la crédulité des personnes ciblées.
Imaginez, vous recevez un message ressemblant à ça :
« Objet : changements dans le document 01.08.16
Expéditeur : Prénom et Nom d'une personne inconnue
Bonjour,
Nous avons fait tous les changements necessaires dans le document.
Malheureusement, je ne comprends pas la cause pour la quelle vous ne recevez pas les fichier jointes.
J'ai essaye de remettre les fichier jointes dans le e-mail. »
…
Dans cet exemple, on ne connaît pas la personne, on ne connaît pas le contenu du document, mais la personne sous-entend un nouvel envoi qui peut laisser penser à une ultime tentative. Le document donne l'impression d'être important, le ton est professionnel, il n'y pas trop de faute d'orthographe… Difficile de résister au clic pour savoir ce qui se cache dans ce mystérieux document.

Un autre exemple d'e-mail ou similaire souvent reçu :
« Objet : Commande – CD2533
Expéditeur : Prénom et Nom d'une personne inconnue
Madame, Monsieur,
Nous vous remercions pour votre nouvelle « Commande – CD2533″.
Nous revenons vers vous au plus vite pour les delais
Meilleures salutations,
VEDISCOM SECURITE »

En fait, bien évidemment pour ce message aussi, la pièce jointe contient un virus et si le virus est récent et s'il est bien codé, il sera indétectable par tous les filtres chargés de la sécurité informatique de votre patrimoine immatériel.
Auriez-vous cliqué ? Auriez-vous fais partie des dizaines ou centaines de milliers de personnes qui auraient pu se faire piéger ?

Un autre exemple : Vous recevez sur facebook un message venant à première vue d'un inconnu mais l'expéditeur a un prénom que vous connaissez (par exemple Marie, le prénom le plus porté en France en 2016). Serait-ce la « Marie » dont vous ne connaissez pas le nom de famille, rencontrée par hasard lors d'un forum ou d'une soirée qui vous aurait retrouvé sur Facebook ?
Dans le doute vous l'acceptez comme amie pour en savoir plus et engager pourquoi pas la conversation…
C'est un autre moyen utilisé par les pirates informatiques pour rentrer dans votre cercle d'amis et probablement tenter des actes illicites que je ne détaillerai pas ici.

Vous rappelez-vous avoir accepté une demande de mise en contact provenant d'un inconnu sur Facebook ? Peut-être que vous ne connaissiez pas les risques, mais qu'est-ce qui vous a poussé à répondre à un inconnu ? La politesse ? La curiosité ?

A mon avis, le principal levier utilisé pour pousser les gens à cliquer sur les emails pour en voir l'objet, cliquer sur les pièces jointes pour en voir le contenu ou cliquer sur les liens pour découvrir la suite, est une des nombreuses failles humaine : la curiosité.

Cette curiosité peut nous faire faire des choses complètement irresponsables, car on connaît les dangers des pièces jointes ou des liens dans les e-mails. Malgré cela, si notre curiosité est éveillée, il sera difficile de résister au clic censé la satisfaire.

Il est clair que la curiosité positive est nécessaire, mais dans notre monde numérique où les escrocs et pirates oeuvrent en masse le plus souvent en toute discrétion et en toute impunité, la pollution des moyens de communication numériques grand public est telle que le niveau de prudence doit être augmenté au point de ne plus laisser de place au hasard. Le jeu vaut-il vraiment la chandelle face aux graves conséquences que peut engendrer un simple clic mal placé ?

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**.
Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Liberté) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : One in two users click on links from unknown senders › FAU.EU

Déplacements professionnels. Attention au Wi-Fi de l'hôtel…

Déplacements professionnels. Attention au Wi-Fi de l'hôtel…

De nos jours, qui réussirait à se passer d'Internet plus d'une journée, en vacances, en déplacement, lors d'une conférence ou au travail ? Nos vies aujourd'hui digitalisées nous poussent à nous connecter quasi automatiquement au premier réseau Wi-Fi disponible, quitte à mettre la confidentialité de nos données en danger.

Cela devient d'autant plus problématique lorsque nous voyageons : une étude Kaspersky Lab révélait récemment que 82% des personnes interrogées se connectent à des réseaux Wi-Fi gratuits non sécurisés dans des terminaux d'aéroports, des hôtels, des cafés ou des restaurants.
Dans la tribune ci-dessous, Tanguy de Coatpont, Directeur général de Kaspersky Lab France et Afrique du Nord analyse les vulnérabilités des réseaux Wi-Fi dans les hôtels, une mine d'or pour des cybercriminels en quête de données personnelles ou d'informations confidentielles.
Depuis 10 ans, le cyber crime s'est largement professionnalisé pour devenir une véritablement industrie, portée sur la rentabilité. Les cybercriminels sont en quête permanente de victimes qui leur assureront un maximum de gains pour un minimum d'investissements techniques.
De son côté, l'industrie hôtelière a passé la dernière décennie à se transformer pour répondre aux nouvelles attentes digitales de ses clients. Alors que plus d'un quart d'entre eux annoncent qu'ils refuseraient de séjourner dans un hôtel ne proposant pas de Wi-Fi, la technologie n'est plus un luxe mais bien une question de survie pour les établissements hôteliers. Face aux ruptures liées à la numérisation, il a donc fallu repenser les modèles existants et s'équiper, parfois en hâte, de nouvelles technologies mal maîtrisées. Il n'était donc pas surprenant de voir émerger rapidement des problèmes de sécurité, dans les hôtels bon marché comme dans les 5 étoiles.
Par Tanguy de Coatpont, Directeur général de Kaspersky Lab France et Afrique du Nord

Le paradoxe du Wi-Fi à l'hôtel : privé mais public
Ils ont beau être déployés dans des établissements privés, les Wi-Fi d'hôtels restent des points d'accès publics. Ils sont même parfois complètement ouverts. Le processus de connexion, qui nécessite le plus souvent de confirmer son identité et son numéro de chambre, limite l'accès au réseau mais ne chiffre pas les communications. Il ne garantit pas non plus leur confidentialité. Est-ce que cela signifie que nos informations sont à la portée de tous ? La réalité n'est pas aussi sombre, mais elles sont à la portée de n'importe quel criminel équipé d'un logiciel de piratage, dont certains sont disponibles gratuitement en ligne, et disposant de connaissances techniques de base.
Concrètement, il suffit à un criminel de se positionner virtuellement entre l'utilisateur et le point de connexion pour récupérer toutes les données qui transitent par le réseau, qu'il s'agisse d'emails, de données bancaires ou encore de mots de passe qui lui donneront accès à tous les comptes de l'internaute. Une approche plus sophistiquée consiste à utiliser une connexion Wi-Fi non sécurisée pour propager un malware, en créant par exemple des fenêtres pop-up malveillantes qui invitent faussement l'utilisateur à mettre à jour un logiciel légitime comme Windows.

Le mythe de la victime idéale
En 2014, le groupe de cybercriminels Darkhotel avait utilisé une connexion Wi-Fi pour infiltrer un réseau d'hôtels de luxe et espionner quelques-uns de leurs clients les plus prestigieux. Un an plus tard, les activités de ce groupe étaient toujours en cours, continuant d'exfiltrer les données des dirigeants d'entreprises et dignitaires. Pour autant, les cybercriminels ne ciblent pas que des victimes à hauts profils. Beaucoup d'utilisateurs continuent de penser qu'ils ne courent aucun risque car les informations qu'ils partagent sur Internet ne méritent pas d'être piratées. C'est oublier que la rentabilité d'une attaque repose aussi sur le nombre de victimes. Parmi les 30 millions de clients pris en charge par l'hôtellerie française chaque année, seuls 20% sont des clients d'affaires. Les 80% de voyageurs de loisirs représentent donc une manne financière tout aussi importante pour des cybercriminels en quête de profit.
Dans certains cas, une faille Wi-Fi peut même exposer l'hôtel lui-même, en servant de porte d'entrée vers son réseau. Si l'on prend le cas d'une chaîne d'hôtellerie internationale qui disposerait d'un système de gestion centralisé et automatisé, une intrusion sur le réseau pourrait entrainer le vol à grande échelle d'informations confidentielles et bancaires sur les employées, le fonctionnement de l'hôtel et ses clients.

Hôtels indépendants vs. chaînes hôtelières : des contraintes différentes pour un même défi
Pour une industrie aussi fragmentée que celle de l'hôtellerie, la sécurité est sans aucun doute un défi. Les hôtels indépendants ont une capacité d'accueil réduite et traitent donc moins de données. Le revers de la médaille est qu'ils disposent souvent d'une expertise informatique limitée et leur taille ne permet pas de réaliser les économies d'échelle qui rentabiliseraient un investissement important dans la sécurité informatique. Quant aux grands groupes, qui comptent des ressources humaines et financières plus importantes, ils sont mis à mal par l'étendue de leur écosystème, qui rend difficile l'harmonisation d'une politique de sécurité sur des centaines, voire des milliers de sites.
Il est important que tous les hôtels, quelle que soit leur taille ou leur catégorie, respectent quelques règles simples à commencer par l'isolation de chaque client sur le réseau, l'utilisation de technologies de chiffrement et l'installation de solutions de sécurité professionnelles. Enfin, le réseau Wi-Fi offert aux clients ne doit jamais être connecté au reste du système informatique de l'hôtel, afin d'éviter qu'une petite infection ne se transforme en épidémie généralisée. En respectant ces règles, la sécurité pourrait devenir un argument commercial au moins aussi efficace que le Wi-Fi.
Article original de Robert Kassous

Denis JACOPINI est Expert Informatique et aussi **formateur en Cybercriminalité** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous pouvons vous animer des **actions de sensibilisation ou de formation** à la Protection des Données Personnelles, au risque informatique, à l'hygiène informatique et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-en-cybercriminalite-et-en-protection-des-donnees-personnelles
Denis JACOPINI

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Etude Kaspersky sur le Wi-Fi à l'hôtel… | InfoTravel.fr